



DELIBERATION N° CP 2019-040

DU 24 JANVIER 2019

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX ET ANCIENS DISPOSITIFS RURAUX PREMIÈRE AFFECTATION 2019

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'environnement ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CP 10-565 du 8 juillet 2010, relative à l'approbation de la convention-type du contrat rural ;
- VU** La délibération n° CP 11-406 du 19 mai 2011 approuvant le contrat rural type ;
- VU** La délibération n° CP 15-479 du 9 juillet 2015 portant approbation du contrat conclu avec la commune de Bennecourt (78) ;
- VU** La délibération n° CP 15-674 du 8 octobre 2015 portant approbation des contrats conclus avec les communes de Fontains (77) et de Frémainville (95) ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** La délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 portant approbation du contrat conclu avec la commune des Loges-en-Josas (78) ;
- VU** La délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016 portant approbation des contrats conclus avec les communes du Pin (77), de Jambville (78), de Soindre (78) et de Fontenay-le-Vicomte (91) ;
- VU** La délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016, relative au nouveau contrat rural, approuvant le contrat-type du contrat rural et la convention-type ;
- VU** La délibération n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 portant approbation du contrat conclu avec la commune de Bouleurs (77) ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2019 ;
- VU** l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU le rapport n°CP 2019-040 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif **«contrats ruraux»**,

d'une part de conclure avec chaque commune citée en annexe 1 ci-jointe, pour les opérations qui y sont récapitulées (et détaillées dans les fiches projets correspondantes ci-jointes en annexe 2) un contrat rural conforme au nouveau contrat rural type approuvé par la délibération n° CR 200-16 susvisée ;

et, d'autre part de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 2 inscrites dans les nouveaux contrats ruraux définis ci-dessus et dans les contrats ruraux susvisés antérieurement conclus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CP 10-565A susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme, conformément à l'état récapitulatif ci-joint en annexe 3, d'un montant total de **1 961 504,37 €**, prélevés sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux » du budget 2019.

Article 2 :

Modifie l'article 2 de la délibération CP 2017-542 susvisée de la manière suivante :

1° Les deux premiers alinéas sont remplacés par les 3 alinéas suivants :

Décide de conclure avec chaque commune ou syndicat intercommunal maître d'ouvrage inscrits dans le tableau ci-dessous et pour les opérations qui y sont récapitulées un nouveau contrat rural conforme au nouveau contrat rural type approuvé par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Décide au titre du dispositif «nouveaux contrats ruraux », de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 2 inscrites dans les contrats ruraux définis ci-dessus et dans ceux susvisés.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune ou syndicat intercommunal maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

2° Dans le tableau, à la ligne relative au contrat rural de la commune de Bouleurs (77) est ajoutée l'opération suivante : « réfection de l'enduit de l'arrière de l'église et de la sacristie dotation/affectation subventionnée 18 292,40 € - total de la subvention : 148 000,00 €. Le total général des opérations inscrites dans ce tableau est de 2 928 538,64 €. Le titre de ce tableau est modifié comme suit : "Nouveaux contrats ruraux".

Article 3 :

Décide de participer au financement de l'opération, telle que détaillée dans la fiche projet n°17014259 ci-jointe en annexe 2.

Subordonne l'attribution de la subvention à la conclusion avec la commune de Bouleurs (77) maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **18 292,40 €**, prélevé sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux », du budget 2019.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE N° 1 : TABLEAU RECAPITULATIF

COLLECTIVITES	FICHES PROJETS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATIONS EN €
77 SEINE ET MARNE			
CHARMENTRAY	EX043213	Construction d'une salle polyvalente	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
SOLERS	EX043211	Agrandissement de la salle de restauration de l'école primaire et maternelle	81 714,28
		18015332 Réhabilitation d'un bâtiment communal à usage des associations	66 285,72
	Total subvention	148 000,00	
MAINCY	EX043214	Rénovation et réaménagement du bâtiment Robert Dubois	108 920,00
		18015335 Création City stade	33 600,00
	Total subvention	142 520,00	
VOULTON	EX043212	Aménagement de voirie : voie communale n°3 (route de Bohaire)	80 872,00
		18015157 Aménagement de voirie : hameau et route de Gimbrois	67 128,00
	Total subvention	148 000,00	
78 YVELINES			
AIGREMONT	18015215 EX043133	Extension et mise aux normes de la Mairie	52 000,00
		Construction d'une salle polyvalente	96 000,00
Total subvention	148 000,00		
CHAVENAY	18015161 EX043134	Aménagement des jardins d'Adrienne	55 827,60
		Rénovation du terrain d'honneur de Football	92 172,40
Total subvention	148 000,00		
MILLEMONT	EX043104 18014740 18014741 18014742	Restauration de l'église et aménagement des abords	88 000,00
		Aménagement d'un parc ludique	26 880,00
		Réfection de la couverture de la mairie	16 400,00
		Mise aux norme PMR de l'église, du cimetière et dela mairie	16 720,00
Total subvention	148 000,00		
POIGNY-LA-FORET	EX043141	Réhabilitation de la nouvelle mairie	148 000,00

		Total subvention	148 000,00
PONTHEVRARD	EX043193	Mise aux normes de bâtiments publics	53 420,00
		Total subvention	53 420,00
91 ESSONNE			
COURANCE	EX042992	Construction et aménagement d'une école maternelle	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
SACLAS	EX043142	Création d'une aire de jeux pour enfants au plan d'eau	28 905,20
	18015153	Aménagement cheminement piétons de la rue de Soupplainville	47 997,60
	18015152	Réhabilitation de l'éclairage public. Mise en place de lampe LED	39 652,40
	18015151	Aménagement de la rue Pasteur	31 444,80
	Total subvention	148 000,00	
95 VAL-D'OISE			
NESLES-LA-VALLEE	EX043136	Construction d'une maison médicale	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
TOTAL GENERAL			1 675 940,00

ANNEXE N°2 : FICHES PROJETS

DOSSIER N° 15014259 - RESTAURATION DES PAREMENTS EXTERIEURS DU BAS-COTE SUD - FONTAINS

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	72 737,50 € HT	45,00 %	32 731,87 €
	Montant total de la subvention		32 731,87 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINS
Adresse administrative : RUE GRELOTTERIE
77370 FONTAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Didier BALDY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 mai 2013 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage. Cette opération est la dernière du contrat rural de Fontains voté le 8/10/2015 par la Région et le 20/12/2013 par le Département 77 conformément au dispositif en vigueur à l'époque, ce qui explique la date de prise en considération des dépenses.

Description :

La commune de FONTAINS (231 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "restauration des parements extérieurs et du bas-côté sud" de l'église.

Les travaux porteront sur la réfection des murs (piochement et réfection à la chaux des enduits, remaillage des maçonneries, reprise des fissures), des contreforts (remaillage des maçonneries, rejointement sur pierre), des parties en pierre (réseaux des baies, corniches...) ainsi que sur la reprise ponctuelle de vitraux.

Localisation géographique :

- FONTAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Travaux	63 250,00	86,96%	Région Ile-de-France	32 731,87	45,00%
Honoraires	9 487,50	13,04%	Conseil départemental 77 acquis	25 458,12	35,00%
Total	72 737,50	100,00%	Commune	14 547,51	20,00%
			Total	72 737,50	100,00%

DOSSIER N° 16014908 - CRUR - RENOVATION DU GYMNASE MULTISPORTS - LE PIN (77)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	82 650,00 € HT	45,00 %	37 192,50 €
	Montant total de la subvention		37 192,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PIN
Adresse administrative : 6 RUE DE COURTY
77181 LE PIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie FASSIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de le Pin (1422 habitants - Insse 2015) propose l'opération "Rénovation du gymnase" inscrite dans le contrat rural voté le 16 novembr 2016 (CP 16-622).

Plusieurs actions seront menées :

1/ remplacement des panneaux de polycarbonates existants sur les façades Nord et Sud de la halle des sports par des panneaux translucides

2/ réalisation d'un nouveau sol sportif en conformité à la réglementations en vigueur

- plancher en CTBH (panneaux en aggloméré de particules en bois hydrofugé certifiés par le Centre technique du bois) (épaisseur 22 mm),
- mise en place de plinthes ventilées,
- marquages au sol pour le basketball, le handball, le volleyball et le badminton.

3/ Remplacement des points d'éclairage

- Modification du système d'éclairage après dépose du circuit existant.

Dans le cadre du contrat rural la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°16014907

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 224 825 € HT. La subvention maximum est de 37 192,50 € correspondant à un taux de 45% de la base subventionnable plafonnée à 82 650 € HT.

Localisation géographique :

- LE PIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
	Libellé	Montant			
	COÛT DE L'OPERATION	224 825,00	REGION ILE-DE-FRANCE	37 192,50	16,54%
	Total	224 825,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 (acquise)	28 927,50	12,87%
			COMMUNE	158 705,00	70,59%
			Total	224 825,00	100,00%

DOSSIER N° 15010192 - CRUR AMENAGEMENT D'UNE SALLE PLURIVALENTE DE LA MAIRIE - BENNECOURT (78)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	35 800,00 € HT	45,00 %	16 110,00 €
	Montant total de la subvention		16 110,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BENNECOURT

Adresse administrative : RUE DE LA NOURREE
78270 BENNECOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier DUMONT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Bennecourt (1 855 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Aménagement de la salle plurivalente de la mairie". Le projet consiste en l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie et d'une salle pour les réunions du conseil municipal, mariages et cérémonies, ainsi que la réhabilitation des salles peu ou pas utilisées. Ces travaux permettront un meilleur fonctionnement d'ensemble notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 51 050 € HT, plafonné à 35 800 € HT.

Localisation géographique :

- BENNECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	51 050,00	100,00%	REGION ILE DE FRANCE	16 110,00	31,56%
Total	51 050,00	100,00%	DEPARTEMENT 78 - Alloués	12 530,00	24,54%
			COMMUNE	22 410,00	43,90%
			Total	51 050,00	100,00%

DOSSIER N° 15010193 - CRUR CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL- BENNECOURT (78)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	182 400,00 € HT	45,00 %	82 080,00 €
	Montant total de la subvention		82 080,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BENNECOURT

Adresse administrative : RUE DE LA NOURREE
78270 BENNECOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier DUMONT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Bennecourt (1 855 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Construction d'un atelier municipal".

Le projet consiste à regrouper en un seul lieu facile d'accès l'atelier municipal, le local de stockage et la saleuse. La construction comprend :

- la construction d'un bâtiment à usage de local municipal d'une surface d'environ 260 m² avec garage pour véhicule et stockage matériel, vestiaires, sanitaires, bureau, atelier et mezzanine et enfin un préau attenant,

- l'aménagement des extérieurs sur une partie de la surface du terrain avec parking pour le personnel, aire de lavage et cellules de tri des déchets ou de stockages de matériaux (sable, graviers...).

Le terrain sera fermé par un portail et une clôture grillagée doublée d'une haie vive. Une partie du terrain est laissée libre et non aménagée afin de pouvoir effectuer une extension ultérieure si besoin.

Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 260 000 € HT, plafonné à 182 400 € HT.

Localisation géographique :

- BENNECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	82 080,00	31,57%
	TRAVAUX	247 619,00	95,24%	DEPARTEMENT 78 - Acquis	63 840,00	24,55%
	HONORAIRES	12 381,00	4,76%	COMMUNE	114 080,00	43,88%
	Total	260 000,00	100,00%	Total	260 000,00	100,00%

DOSSIER N° 16003583 - CREATION D'UN PREAU AUX ATELIERS TECHNIQUES MUNICIPaux - LES-LOGES-EN-JOSAS

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	70 000,00 € HT	45,00 %	31 500,00 €
	Montant total de la subvention		31 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES LOGES EN JOSAS

Adresse administrative : PL LOUIS GRENIER
78350 LES LOGES-EN-JOSAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Caroline DOUCERAIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2019 - 25 septembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune des Loges-en-Josas (1 486 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Création d'un préau aux ateliers techniques municipaux".

Le site des ateliers techniques municipaux étant équipé d'un unique bâtiment fermé, les divers matériels et matériaux (remorques, sel, matériaux de construction, ...) sont entreposés à l'air libre tout comme les différents véhicules techniques. Afin de protéger ces éléments des intempéries, la commune prévoit la création d'un préau qui sera implanté en fond de parcelle et offrira une surface couverte de 200 m² environ. Pour compléter ces travaux, une clôture périphérique et un portail coulissant seront posés. Enfin, des cuves de récupération des eaux pluviales seront installées.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n° 16003581.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 150 000 € HT, plafonné à 70 000€ HT.

Localisation géographique :

- LES LOGES-EN-JOSAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	Région Ile-de-France	31 500,00	21,00%
	Travaux	130 544,50	87,03%	Département 78 - Acquise	24 500,00	16,33%
	Honoraires	19 455,50	12,97%	Commune	94 000,00	62,67%
	Total	150 000,00	100,00%	Total	150 000,00	100,00%

DOSSIER N° 18010170 - CRUR RESTAURATION DE LA PLACE CENTRALE (MAIRIE-CIMETIERE- EGLISE) - SOINDRES (78)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 € HT	45,00 %	27 000,00 €
	Montant total de la subvention		27 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOINDRES

Adresse administrative : 3 RTE DE MANTES
78200 SOINDRES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Soindres (672 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Restauration de la place centrale (mairie-cimetière-église)". La place centrale de la commune située devant la mairie, le cimetière et l'église est vétuste et doit être rénovée. Les marches très vétustes nécessitent une réhabilitation afin d'accéder en toute sécurité à l'église et au cimetière. De plus, il est indispensable de créer un accès adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°16012295.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 134 837 € HT, plafonné à 60 000 € HT.

Localisation géographique :

- SOINDRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	127 337,00	94,44%	REGION ILE DE FRANCE	27 000,00	20,02%
HONORAIRES	7 500,00	5,56%	DEPARTEMENT 78	21 000,00	15,57%
Total	134 837,00	100,00%	COMMUNE	86 837,00	64,40%
			Total	134 837,00	100,00%

DOSSIER N° 15006878 - CRUR - TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE EN SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE - FONTENAY-LE-VICOMTE (91)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	51 000,00 € HT	40,00 %	22 950,00 €
	Montant total de la subvention		22 950,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
91540 FONTENAY-LE-VICOMTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Luc GOUARIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2016 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : -Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

-Autorisation de démarrage anticipé des travaux en raison de la nécessité de pouvoir accueillir les élèves à la rentrée de septembre, à partir du 1er août 2018.

Description :

La commune de Fontenay le Vicomte (1 260 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Transformation de la bibliothèque en salle de classe de l'école primaire".

Les travaux porteront sur un bâtiment indépendant abritant actuellement la bibliothèque. Ils consisteront en la démolition partielle d'une partie du bâtiment, en la rénovation de la toiture (charpente et couverture) et au ravalement des façades et des ouvertures. La plomberie et le chauffage seront également optimisés.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 60 711 € HT, plafonné à 51 000 €.

Localisation géographique :

- FONTENAY-LE-VICOMTE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
			REGION ILE DE FRANCE	22 950,00	37,80%
			CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ACQUIS	17 850,00	29,40%
			COMMUNE	19 911,10	32,80%
			Total	60 711,10	100,00%
TRAVAUX	50 765,10	83,62%			
HONORAIRES	9 946,00	16,38%			
Total	60 711,10	100,00%			

DOSSIER N° 15014961 - CRUR REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE - FREMAINVILLE (95)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	80 000,00 € HT	45,00 %	36 000,00 €
	Montant total de la subvention		36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FREMAINVILLE
Adresse administrative : RUE DES ORMETEAUX
95450 FREMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Frémainville (470 habitants - INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Réhabilitation de la salle polyvalente".

La salle, construite en 1970, accueille les activités sportives, culturelles et festives ainsi que les réunions familiales ou administratives. Elle se compose d'une grande salle, d'une petite cuisine et de sanitaires vétustes.

Ce bâtiment ne répond plus aux normes en vigueur et aux besoins actuels et à venir et nécessite une intervention permettant d'y remédier. Les travaux consistent à réaliser : des salles modulables, des locaux pour le rangement et le stockage, des travaux d'isolation (pour remédier aux pertes énergétiques) et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce contrat ne donne pas lieu à l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 125 180 € HT plafonné 80 000 € HT.

Localisation géographique :

- FREMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	36 000,00	28,76%
TRAVAUX	125 180,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL acquis	24 000,00	19,17%
Total	125 180,00	100,00%	COMMUNE	65 180,00	52,07%
			Total	125 180,00	100,00%

DOSSIER N° EX043212 - COR - AMENAGEMENT DE VOIRIE : VOIE COMMUNALE N°3 (ROUTE DE BOHAIRE) - VOULTON (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	202 180,00 € HT	40,00 %	80 872,00 €
	Montant total de la subvention		80 872,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE VOULTON

Adresse administrative : 7 RUE DES PLATANES
77560 VOULTON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Martial DORBAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mars 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Voulton (312 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Aménagement de voirie : voie communale n°3 (route de Bohaire)".

Le projet prévoit la réfection de la voirie, de la sortie du hameau de Saint-Martin-des-Champs jusqu'à la voie communale n°2 menant au centre-bourg de Voulton.

L'état de la chaussée est de mauvaise qualité. La route comporte des affaissements et ponctuellement des nids de poule. La chaussée, d'une largeur variant de 3m à 3,20m, est empruntée par les bus scolaires.

Les travaux envisagés permettront de reprendre les affaissements qui touchent 325 m² de voirie, puis de renforcer la chaussée avec la pose d'un enrobé de 6 mm d'épaisseur qui servira de nouvelle couche de

roulement.

Afin de faciliter le croisement des véhicules les plus larges, 4 espaces de croisement de 20m de long chacun seront créés dans les accotements, en plus de celui existant déjà au niveau de la ferme de Bohaire. Plus globalement, un dérasement des accotements est prévu sur plus de 2 500m de linéaire, avec la mise en oeuvre de graves pour les stabiliser.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VOULTON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
	Libellé	Montant			
	TRAVAUX	189 250,00	REGION ILE-DE-FRANCE	80 872,00	40,00%
	HONORAIRES	12 930,00	DEPARTEMENT 77 - Sollicité	60 654,00	30,00%
			COMMUNE	60 654,00	30,00%
	Total	202 180,00	Total	202 180,00	100,00%

DOSSIER N° 18015157 - COR - AMENAGEMENT DE VOIRIE : HAMEAU ET ROUTE DE GIMBROIS - VOULTON (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	167 820,00 € HT	40,00 %	67 128,00 €
	Montant total de la subvention		67 128,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE VOULTON

Adresse administrative : 7 RUE DES PLATANES
77560 VOULTON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Martial DORBAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mars 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Voulton (312 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Aménagement de voirie : hameau et route de Gimbrois".

La route de Gimbrois est une voie d'accès au village de Voulton depuis la route départementale D204. La chaussée communale présente un état dégradé nécessitant une rénovation de la voirie circulaire en renforçant la structure existante.

Les travaux envisagés permettront d'intervenir sur les affaissements constatés et d'installer de part et d'autre de la voie deux grilles d'évacuation des eaux pluviales vers le rû existant au niveau de la ferme de Gimbrois. La pose d'un enrobé de 6 mm d'épaisseur servira de nouvelle couche de roulement sur toute la largeur de la chaussée de 4,10m.

Par ailleurs, la délimitation des entrées d'habitation sera matérialisée avec la pose de bordures et la signalisation horizontale des deux arrêts de bus existants sera refaite.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX043212.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 173 085,00€ HT, plafonné à 167 820,00€ HT.

Localisation géographique :

- VOULTON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE-DE-FRANCE	67 128,00	38,78%
TRAVAUX	162 015,00	93,60%	DEPARTEMENT 77 - Sollicité	50 346,00	29,09%
HONORAIRES	11 070,00	6,40%	COMMUNE	55 611,00	32,13%
Total	173 085,00	100,00%	Total	173 085,00	100,00%

**DOSSIER N° 17014259 - COR - REFECTION DE L'ENDUIT DE LA FACADE ARRIERE DE L'EGLISE
ET DE LA SACRISTIE - COMMUNE DE BOULEURS (77)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	45 731,00 € HT	40,00 %	18 292,40 €
	Montant total de la subvention		18 292,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULEURS

Adresse administrative : COMMUNE BOULEURS
77580 BOULEURS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Monique BOURDIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Bouleurs (1 498 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réfection de l'enduit de la façade arrière de l'église et de la sacristie".

La commune souhaite poursuivre la sauvegarde de son église du XII^e siècle qui n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. La façade avant a pu bénéficier de travaux en 2005, mais l'enduit de la façade arrière présente des dégradations qu'il est nécessaire de traiter.

L'opération concerne la réfection de 471 m² de surface murale. Les travaux prévus consistent à réaliser une purge des enduits existants puis un nettoyage par jet à haute pression des supports préparés. Ils comprennent le comblement des fissures, le traitement des joints et la finition des encadrements de baies.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX024331.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 54 523 € HT, plafonné à 45 731 € HT.

Localisation géographique :

- BOULEURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	REGION ILE-DE-FRANCE	18 292,40	33,55%
TRAVAUX	54 523,00	100,00%	DEPARTEMENT 77 - Acquise	13 719,30	25,16%	
Total	54 523,00	100,00%	COMMUNE	22 511,30	41,29%	
			Total	54 523,00	100,00%	

DOSSIER N° EX043213 - COR - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - COMMUNE DE CHARMENTRAY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHARMENTRAY

Adresse administrative : 39 RUE DES DEUX JUMEAUX
77410 CHARMENTRAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bernard LENFANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 janvier 2019 - 30 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Charmentray (269 habitants - Insee 2015) propose l'opération "Construction d'une salle polyvalente".

La commune ne dispose d'aucun espace de convivialité répondant aux besoins d'une population de plus en plus jeune et active. Ainsi, la municipalité projette la construction d'un bâtiment sur un terrain lui appartenant, à proximité immédiate de la mairie et de l'école.

Le bâtiment, d'une superficie de plancher de 141 m² sera implanté sur toute la largeur de la parcelle, sur une longueur d'environ 20 m.

Il se composera des éléments suivants :

- un parvis accessible depuis la place de la mairie,
- un espace végétalisé en fond de parcelle permettant de prolonger la salle polyvalente vers l'extérieur : création d'un espace pédagogique pour les enfants de l'école, de bancs pour créer un lieu convivial, de plantations de végétaux et arbustes et la réalisation d'un cheminement minéral.
- une salle polyvalente, ouverte sur le jardin en fond de parcelle comprenant une entrée principale et une entrée de service, des vestiaires, des sanitaires, un office et des rangements.

La construction sera réalisée avec une ossature bois et une isolation en fibre végétale.

Une toiture à double pente avec une couverture en tuiles traditionnelles est prévue.

Le projet fait le choix de l'aluminium pour les menuiseries. Les façades seront enduites à la chaux laissant apparaître des poteaux en bois.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 398 181,52 € HT. La subvention maximum de 148 000 € correspond à un taux de 40% de la base subventionnable plafonnée à 370 000 € HT

Localisation géographique :

- CHARMENTRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
COÛT DE L'OPERATION	398 181,52	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	148 000,00	37,17%
			DEPARTEMENT 77 (sollicitée)	111 000,00	27,88%
			COMMUNE	139 181,52	34,95%
Total	398 181,52	100,00%	Total	398 181,52	100,00%

DOSSIER N° EX043214 - COR - RENOVATION ET REAMENAGEMENT DU BATIMENT ROBERT DUBOIS - MAINCY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	272 300,00 € HT	40,00 %	108 920,00 €
		Montant total de la subvention	108 920,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAINCY

Adresse administrative : 3 RUE ALFRED ET EDME SOMMIER
77950 MAINCY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame SANDRINE BOSSARD, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 octobre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Maincy (1 751 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Rénovation et réaménagement du bâtiment Robert Dubois ».

La salle polyvalente Robert Dubois a été construite en 1974. Située au cœur du village, cette salle est un élément incontournable de la vie de la commune. Elle accueille la plupart des associations sportives et culturelles de Maincy et héberge depuis 2017, un accueil de loisirs péri et extrascolaire.

Le projet consiste en la rénovation du bâtiment, qui intégrera les observations de la commission sécurité suite aux inondations de 2016, nécessaires à la réouverture de l'établissement. Les travaux porteront ainsi sur le remplacement des portes du hall, de la chaufferie et la création d'une issue de secours en remplacement de l'accès aux réserves, suivant la nouvelle configuration des locaux et sur la rénovation

des sanitaires au sous-sol. Pour un fonctionnement sécurisé et simultané des activités sportives et de loisirs, un nouvel accès sera créé au niveau du gymnase en complément de l'entrée principale. Par ailleurs, seront effectués dans le cadre de cette opération des aménagements extérieurs destinés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que la mise en place d'un monte-personnes entre le hall principal et la salle de sports utilisable en salle polyvalente.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
	272 300,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	108 920,00	40,00%
TRAVAUX ET HONORAIRES			CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 sollicité	81 690,00	30,00%
Total	272 300,00	100,00%	COMMUNE	81 690,00	30,00%
			Total	272 300,00	100,00%

DOSSIER N° 18015335 - COR - CREATION D'UN CITY STADE - MAINCY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	84 000,00 € HT	40,00 %	33 600,00 €
	Montant total de la subvention		33 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAINCY

Adresse administrative : 3 RUE ALFRED ET EDME SOMMIER
77950 MAINCY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alain PLAISANCE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Maincy (1 751 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Création d'un City Stade». La réalisation de ce city stade est prévue dans le square Germaine Sommier, situé au centre du village. L'objectif est de permettre un accès libre et gratuit à un équipement où sportifs et spectateurs puissent se retrouver dans un espace sécurisé. L'implantation du lieu limitera les nuisances sonores liées à cette activité. Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition d'un espace beaucoup plus vaste pour permettre dans un avenir proche d'ajouter une aire de jeux pour les 6/12 ans, un parcours de santé, une table de ping-pong etc.

Les matériaux sélectionnés sont en acier. Les travaux consistent en la réalisation d'une plateforme de 364 m², ainsi que des aménagements d'accès répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Pour permettre la pratique de différentes activités sportives, le city stade sera pourvu d'équipements nécessaires, tels que des buts pour le football, le hockey et le hand, l'installation de poteaux de basket, de poteaux et de filets multisports (volley, badminton, mini-tennis, tennis-ballon). Enfin, la sécurisation du site sera assurée par l'installation d'une vidéo surveillance.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°EX043214.

Localisation géographique :

- MAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
TRAVAUX	84 000,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	33 600,00	40,00%
Total	84 000,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 sollicité	25 200,00	30,00%
			COMMUNE	25 200,00	30,00%
			Total	84 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX043211 - COR - AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE – SOLERS (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	204 285,71 € HT	40,00 %	81 714,28 €
		Montant total de la subvention	81 714,28 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOLERS

Adresse administrative : RUE DE LA TOURNELLE
77111 SOLERS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gilles GROSLEVIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Solers (1 283 habitants – INSEE 2015) propose l'opération « agrandissement de la salle de restauration de l'école primaire et maternelle ».

La cantine scolaire a aujourd'hui une capacité de 50 places seulement, ce qui oblige le personnel à répartir la restauration sur trois services de 40 minutes. Le projet a pour objectif d'agrandir la salle du réfectoire de 30 m². Cette extension sera supportée par la mise en place de poteaux placés à l'intérieur de la structure. La capacité d'accueil sera ainsi portée à 100 élèves.

Accolée à des couvertures à quatre pentes (réfectoire et préau existants), la toiture de l'extension sera plate et des chéneaux reprendront les eaux pluviales des bâtiments existants.

Afin d'améliorer les conditions acoustiques dans le réfectoire, des panneaux seront mis en place. Un auvent sera créé. Un drainage des eaux pluviales alimentera les plantations présentes aux abords du groupe scolaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 230 000 € HT, plafonné à 204 285,71 €.

Localisation géographique :

- SOLERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	81 714,28	35,53%
TRAVAUX	230 000,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 sollicité	61 285,71	26,65%
Total	230 000,00	100,00%	DETR sollicitée	18 000,00	7,83%
			COMMUNE	69 000,01	30,00%
			Total	230 000,00	100,00%

DOSSIER N° 18015332 - COR - REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS – SOLERS (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	165 714,29 € HT	40,00 %	66 285,72 €
	Montant total de la subvention		66 285,72 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOLERS

Adresse administrative : RUE DE LA TOURNELLE
77111 SOLERS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gilles GROSLEVIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Solers (1 283 habitants – INSEE 2015) propose l'opération « Réhabilitation d'un bâtiment communal en faveur des associations ».

Ancien local technique, cette grange aujourd'hui inoccupée d'une surface de 110 m² est située en plein cœur de village et nécessite une réhabilitation, aucun travaux n'ayant été entrepris depuis 20 ans. Afin de transformer cet espace mis à disposition des associations de la commune, les travaux permettront une réhabilitation en gardant l'esprit architectural briard. Un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est prévu. Enfin, construite sur un étage, elle est pourvue d'un terrain de 327 m² attenant permettant le stationnement de véhicules.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 336 498 € HT, plafonné à 165 714,29 €.

Localisation géographique :

- SOLERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
TRAVAUX	336 498,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	66 285,72	19,70%
Total	336 498,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 Sollicité	49 714,29	14,77%
			COMMUNE	220 497,99	65,53%
			Total	336 498,00	100,00%

DOSSIER N° EX043133 - COR CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - AIGREMONT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	240 000,00 € HT	40,00 %	96 000,00 €
	Montant total de la subvention		96 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AIGREMONT

Adresse administrative : 5 PLACE DU CHATEAU
78240 AIGREMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Samuel BENOUDIZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 décembre 2017 - 31 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier..) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune d'Aigremont (1155 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Construction d'une salle polyvalente"

Le programme consiste à réaliser une salle polyvalente de 200 m² équipée d'un office, vestiaire, sanitaires et stockage. L'ancien presbytère attenant doit être intégré au projet. L'ensemble bâti est composé en trois volumes qui communiquent en rez-de-chaussée :

- en rez-de-chaussée, il regroupe la séquence d'entrée (porche, accueil) et les services (sanitaires, stockage, technique). En partie supérieure, il se transforme en escalier, terrasse et prolongement du jardin,
- un volume en pente qui s'ouvre sur la place et le jardin : il accueille la salle polyvalente et permet un apport en lumière sud/ouest. Enfin, il génère une vue depuis l'intérieur de la salle sur la forêt et le presbytère,
- l'ancien presbytère qui rassemble en rez-de-chaussée l'office et le vestiaire. Il s'ouvre également sur le jardin en R+1, en conservant son activité de club de pétanque.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 538 495 € HT plafonné à 240 000 € HT.

Localisation géographique :

- AIGREMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	96 000,00	17,83%
TRAVAUX	480 800,00	89,29%	DEPARTEMENT 78 (AVEC EXTENSION) - Sollicité	109 000,00	20,24%
HONORAIRES	57 696,00	10,71%	AUTRE FINANCEMENT	117 000,00	21,73%
Total	538 496,00	100,00%	COMMUNE	216 496,00	40,20%
			Total	538 496,00	100,00%

**DOSSIER N° 18015215 - COR EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE - AIGREMONT
(78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	130 000,00 € HT	40,00 %	52 000,00 €
	Montant total de la subvention		52 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AIGREMONT

Adresse administrative : 5 PLACE DU CHATEAU
78240 AIGREMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Samuel BENOUDIZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 décembre 2017 - 31 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier..) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune d'Aigremont (1155 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Extension et mise aux normes de la mairie"

Suite à l'acquisition du bâtiment contigu à l'actuelle mairie, le projet prend en compte, la connexion à chaque étage entre les deux bâtiments, les réaménagements et redistributions nécessaires au nouveau fonctionnement de l'équipement, la fusion des comptages d'eau, de gaz et d'électricité, la redistribution des réseaux en conséquence, les travaux d'accessibilité PMR aux niveaux du rez-de-chaussée et de l'étage de l'équipement, le ravalement de la façade du bâtiment nouvellement acquis afin d'unifier la façade ouest de la future mairie. Les travaux seront réalisés en deux phases continues permettant le maintien de l'activité sur site.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX043133.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 287 205 € HT plafonné à 130 000 € HT.

Localisation géographique :

- AIGREMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
			REGION ILE DE FRANCE	52 000,00	18,11%
			DEPARTEMENT 78- Sollicité	39 000,00	13,58%
			AUTRE FINANCEMENT	85 058,00	29,62%
			COMMUNE	111 147,00	38,70%
			Total	287 205,00	100,00%
Libellé	Montant	%			
TRAVAUX	253 150,00	88,14%			
HONORAIRES	34 055,00	11,86%			
Total	287 205,00	100,00%			

DOSSIER N° EX043134 - COR REFECTION TOTALE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL - CHAVENAY (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	230 431,00 € HT	40,00 %	92 172,40 €
		Montant total de la subvention	92 172,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAVENAY

Adresse administrative : PLACE DE L' EGLISE
78450 CHAVENAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Denis FLAMANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 juin 2018 - 31 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier..) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Chavenay (1 889 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Réfection totale du terrain d'honneur de football".

Le terrain d'honneur de football a été réalisé dans le courant des années 1980. Réalisé avec peu de moyens financiers, l'opération a connu quelques erreurs de conception :

- la terre ayant servie à la création du terrain est une terre de remblais,
- il n'a pas été réalisé de drainage du terrain, ni donné de "forme" au terrain ce qui empêche une bonne évacuation des eaux de pluie.

Malgré des actions d'entretien régulières et la réalisation de réfections partielles, l'état du terrain n'a fait que se dégrader au fil du temps. Le terrain ne peut plus accueillir les différentes équipes de football. Il faut donc entreprendre des travaux de rénovation. Le projet permet une réfection en profondeur du terrain en corrigeant les défauts existants et en le complétant d'équipements tels qu'une clôture pour en contrôler l'accès, des bancs de touche, une lisse tout autour du terrain.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 268 500 € HT plafonné à 230 431 € HT.

Localisation géographique :

- CHAVENAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	92 172,40	34,33%
TRAVAUX	253 500,00	94,41%	DEPARTEMENT 78 (AVEC EXTENSION) - Sollicité	80 550,00	30,00%
HONORAIRES	15 000,00	5,59%	COMMUNE	95 777,60	35,67%
Total	268 500,00	100,00%	Total	268 500,00	100,00%

DOSSIER N° 18015161 - COR AMENAGEMENT DES JARDINS D'ADRIENNE- CHAVENAY (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	139 569,00 € HT	40,00 %	55 827,60 €
Montant total de la subvention			55 827,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAVENAY

Adresse administrative : PLACE DE L' EGLISE
78450 CHAVENAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Denis FLAMANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 juin 2018 - 30 septembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier..) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Chavenay (1 889 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Aménagement des jardins d'Adrienne".

La commune dispose d'un espace peu exploité considéré comme un espace de respiration" et également comme un réservoir de biodiversité à développer.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- mise en valeur d'un terrain communal actuellement en friche,
- mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de Chavenay autour de l'eau et du bief du moulin de "Mortmoulin",
- enrichissement de la biodiversité,
- création d'un nouveau lieu de vie et de rencontre entre les générations,
- aménagement de plusieurs espaces de jeux et de détente :
 - * tables et bancs pour les repas en extérieur,
 - * jeux rustiques pour les enfants,

- * parcours sportifs de santé,
- * plaine de jeux,
- * pose de bancs.

- développement de terrains pédagogiques pour les enfants des écoles autour des espaces potagers et du verger,
- création d'une nouvelle sente piétonne permettant de réaliser un cheminement sécurisé pour les enfants de la rue de Beynes lors de leurs déplacements vers l'école et les équipements sportifs de la commune.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX043134.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 139 569 € HT.

Localisation géographique :

- CHAVENAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
			REGION ILE DE FRANCE	55 827,60	40,00%
			DEPARTEMENT 78	41 871,00	30,00%
TRAVAUX	119 544,00	85,65%	COMMUNE	41 870,40	30,00%
HONORAIRES	20 025,00	14,35%	Total	139 569,00	100,00%
Total	139 569,00	100,00%			

**DOSSIER N° EX043104 - COR RESTAURATION DE L'EGLISE ET AMENAGEMENTS DES ABORDS
- COMMUNE DE MILLEMONT (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	220 000,00 € HT	40,00 %	88 000,00 €
	Montant total de la subvention		88 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MILLEMONT
Adresse administrative : 2 PLACE MAURICE RICHARD
78940 MILLEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Annie JOSEPH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 septembre 2017 - 30 septembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Millemont (251 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Restauration de l'église avec l'aménagement de ses abords". L'église de Saint-Martin et Saint-Maurice est un édifice de style néo-classique, construit en 1842.

Suite à des désordres importants et des remontées d'humidité, des travaux urgents sont d'abord à mener sur cet édifice : la restauration du beffroi, des travaux de ravalement, de drainage ainsi qu'une restauration de la toiture. L'espace vert bordé de grands arbres dans lequel l'église est situé va être aménagé pour y créer un cheminement piétonnier et y implanter des bancs. En complément, il est prévu de créer des places de stationnement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 285 517 € HT, plafonné à 220 000 € HT.

Localisation géographique :

- MILLEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
			REGION ILE DE FRANCE	88 000,00	30,82%
			DEPARTEMENT 78 - Sollicité	66 000,00	23,12%
			COMMUNE	131 517,00	46,06%
			Total	285 517,00	100,00%
Libellé	Montant	%			
HONORAIRES	26 500,00	9,28%			
TRAVAUX	259 017,00	90,72%			
Total	285 517,00	100,00%			

DOSSIER N° 18014740 - COR AMENAGEMENTS DU PARC LUDIQUE - COMMUNE DE MILLEMONT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	67 200,00 € HT	40,00 %	26 880,00 €
		Montant total de la subvention	26 880,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MILLEMONT

Adresse administrative : 2 PLACE MAURICE RICHARD
78940 MILLEMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Annie JOSEPH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 30 septembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Millemont (251 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Aménagement d'un parc ludique au centre du village".

La commune est dotée d'un espace vert ponctué d'arbres remarquables, d'une superficie d'environ 5000 m², au centre du village (en face de la mairie, au croisement de la rue de l'église et de la rue Georges Béjot). Cet espace est utilisé comme boulo-drome et occasionnellement comme terrain pour la pratique du sport.

Le projet sur ce site est d'aménager un plateau d'évolution sportive pour le jeu et la détente de tous, avec la mise en place de mobilier urbain.

Cet espace permettra de créer du lien social et de dynamiser le centre bourg avec un lieu où tous les habitants peuvent se rencontrer.

Dans le cadre du contrat d'aménagement régional, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX043104.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 79 450 € HT, plafonné à 67 200 € HT.

Localisation géographique :

- MILLEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	26 880,00	33,83%
HONORAIRES	6 000,00	7,55%	DEPARTEMENT 78 - Sollicité	20 160,00	25,37%	
TRAVAUX	73 450,00	92,45%	COMMUNE	32 410,00	40,79%	
Total	79 450,00	100,00%	Total	79 450,00	100,00%	

DOSSIER N° 18014741 - COR REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE - COMMUNE DE MILLEMONT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	41 000,00 € HT	40,00 %	16 400,00 €
		Montant total de la subvention	16 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MILLEMONT

Adresse administrative : 2 PLACE MAURICE RICHARD
78940 MILLEMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Annie JOSEPH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Millemont (251 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réfection de la couverture de la mairie".

Le bâtiment de la mairie est caractéristique de l'architecture publique du 19ème siècle. Il regroupait plusieurs fonctions, la mairie, l'école ainsi qu'un logement pour l'instituteur.

Lors d'un précédent contrat rural, le bâtiment a été rénové et réaménagé pour une mise en conformité, en termes d'accessibilité, d'installation électrique et d'isolation. Aujourd'hui, la toiture du bâtiment, composée de tuiles plates, est fragilisée (tuiles poreuses et friables), ce qui implique une restauration pour sa préservation.

Dans le cadre du contrat d'aménagement régional, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX043104.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 52 927 € HT, plafonné à 41 000 € HT.

Localisation géographique :

- MILLEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	16 400,00	30,99%
TRAVAUX	52 927,00	100,00%	DEPARTEMENT 78 - Sollicité	12 300,00	23,24%
Total	52 927,00	100,00%	COMMUNE	24 227,00	45,77%
			Total	52 927,00	100,00%

DOSSIER N° 18014742 - COR MISE AUX NORMES PMR DU CIMETIERE, DE L'EGLISE ET DE LA MAIRIE - COMMUNE DE MILLEMONT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	41 800,00 € HT	40,00 %	16 720,00 €
		Montant total de la subvention	16 720,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MILLEMONT

Adresse administrative : 2 PLACE MAURICE RICHARD
78940 MILLEMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Annie JOSEPH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 30 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Millemont (251 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Mise aux normes PMR du cimetière, de l'église et de la mairie".

Le projet de la mairie consiste en une mise en conformité relative aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de trois équipements publics : la mairie, l'église et le cimetière.

Dans le cadre du contrat d'aménagement régional, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX043104.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 54 000 € HT, plafonné à 41 800 € HT.

Localisation géographique :

- MILLEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	16 720,00	30,96%
HONORAIRES	5 000,00	9,26%	DEPARTEMENT 78 - Sollicité	12 540,00	23,22%
TRAVAUX	49 000,00	90,74%	COMMUNE	24 740,00	45,81%
Total	54 000,00	100,00%	Total	54 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX043141 - COR REHABILITATION DE LA NOUVELLE MAIRIE - COMMUNE DE POIGNY LA FORET (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POIGNY LA FORET

Adresse administrative : 1 PLACE MAURICE HUDE
78125 POIGNY-LA-FORET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur PIERRE DUBOIS, Maire adjoint

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2018 - 31 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Poigny la Forêt (993 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réhabilitation de la nouvelle mairie".

Les locaux actuels de la mairie datent du 19ème siècle. Ils sont inadaptés à l'ouverture au public, et la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est quasiment impossible et très coûteuse. La commune a décidé de transférer les services administratifs de la mairie au sein d'un bâtiment acquis récemment, afin d'améliorer l'accueil du public et répondre aux exigences d'accessibilité.

Pour adapter ce nouvel espace à l'accueil du public, la réhabilitation comprend :

- le remplacement des huisseries et l'isolation des plafonds
- la réfection des sols
- la mise aux normes du système électrique

- la rénovation du système de chauffage
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- la création d'une salle des mariages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 416 846 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

- POIGNY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
HONORAIRES	37 896,00	9,09%	REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	35,50%
TRAVAUX	378 950,00	90,91%	DEPARTEMENT (78) - Sollicité	111 000,00	26,63%
Total	416 846,00	100,00%	COMMUNE	157 846,00	37,87%
			Total	416 846,00	100,00%

DOSSIER N° EX043193 - COR MISE AUX NORMES DE BATIMENTS PUBLICS - COMMUNE DE PONTHEVRARD (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	133 550,00 € HT	40,00 %	53 420,00 €
		Montant total de la subvention	53 420,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTHEVRARD

Adresse administrative : 5 PLACE DE LA MAIRIE
78730 PONTHEVRARD

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur OLIVIER NOEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Ponthévrard (622 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Mise aux normes des bâtiments publics".

L'opération consiste à une mise en conformité de trois bâtiments publics : l'école de la forêt, la mairie et la médiathèque.

Les travaux prévus sur les trois équipements publics sont :

- la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- la mise en place de portes coupe-feu, de baies vitrées avec des portes anti-paniques
- la rénovation des huisseries pour performer les économies d'énergie
- la mise aux normes de l'électricité et l'installation d'un système d'alarme

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 175 446 € HT, plafonné à 133 550 € HT.

Localisation géographique :

- PONTHEVRARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
			REGION ILE DE FRANCE	53 420,00	30,45%
			DETR	29 327,00	16,72%
			DEPARTEMENT - Sollicité	40 065,00	22,84%
			COMMUNE	52 634,00	30,00%
			Total	175 446,00	100,00%
TRAVAUX	175 446,00	100,00%			
Total	175 446,00	100,00%			

**DOSSIER N° EX042992 - COR - CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE ECOLE
MATERNELLE - COURANCES (91)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURANCES

Adresse administrative : 4 RUE DU MOULIN
91490 COURANCES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Espérance VIEIRA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Courances (357 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Construction et aménagement d'une école maternelle".

Ce projet consiste à construire et aménager une école maternelle à Courances. Le bâtiment sera implanté à côté de l'actuelle école primaire.

Plusieurs pièces sont prévues :

- une salle de classe, d'une surface de plus de 93 m², pouvant accueillir environ 25 élèves,
- un dortoir d'une surface voisine de 80 m²,
- différentes pièces annexes dont deux sanitaires (un pour les garçons, un pour les filles), un local pour le stockage de produits d'entretien, un local dédié aux ordures ménagères, etc.

L'utilisation de chanvre est choisie comme matériau d'isolation.

En accord avec le rectorat, cette école maternelle pourra accueillir les enfants de la commune de Courances et de Dannemois dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Des études

sont en cours pour accueillir également les enfants de la commune de Videlles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 487 827 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

- COURANCES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
TRAVAUX	407 594,00	83,55%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	148 000,00	30,34%
HONORAIRES ET ETUDES	61 139,00	12,53%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 sollicité	111 000,00	22,75%
AMENAGEMENT ET MOBILIER	19 094,00	3,91%	COMMUNE	117 827,00	24,15%
Total	487 827,00	100,00%	DSIL - ETAT sollicité	111 000,00	22,75%
			Total	487 827,00	100,00%

DOSSIER N° EX043142 - COR - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU PLAN D'EAU - SACLAS (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	72 263,00 € HT	40,00 %	28 905,20 €
		Montant total de la subvention	28 905,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS

Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
91690 SACLAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saclas (1 813 habitants - Insee 2015) propose l'opération "Création d'une aire de jeux pour enfants au plan d'eau".

La commune souhaite installer une structure multi-activités pour les enfants de 2 à 12 ans afin qu'ils possèdent un espace qui leur soit entièrement réservé, situé sur le chemin de l'école.

Cette structure, ludique et modulaire, aux thèmes colorés et attractifs permet à l'enfant de développer ses fonctions de motricité, de stimuler son imagination, d'exercer une activité sportive, de travailler la socialisation des plus jeunes, tout en s'épanouissant en toute sécurité.

Elle sera réalisée sur une surface circulaire globale de 165 m2 permettant l'installation d'une table pique-nique au niveau des accès du jeu pour les petits, pour une surveillance accrue des parents.

Elle est composée de deux tours agrémentées par des fleurs et feuilles géantes, d'un double toboggan, de tunnel, de filet d'escalade et d'un plan incliné. Des motifs rivières, splash et des pas japonais agrémentent ce mobilier qui sera installé sur un sol amortissant réglementaire.

Une 2ème table de pique-nique et deux jeux à ressorts viennent compléter cette aire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	28 905,20	40,00%
TRAVAUX	72 263,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 sollicitée	21 678,90	30,00%
Total	72 263,00	100,00%	COMMUNE	21 678,90	30,00%
			Total	72 263,00	100,00%

DOSSIER N° 18015151 - COR - AMENAGEMENT DE LA RUE PASTEUR - SACLAS (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	78 612,00 € HT	40,00 %	31 444,80 €
	Montant total de la subvention		31 444,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS

Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
91690 SACLAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saclas (1 813 habitants - Insee 2015) propose l'opération "Aménagement de la rue Pasteur".

La commune poursuit ses travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie en requalifiant la rue Pasteur.

Cette voie est dangereuse. Elle va être mise en accessibilité par la création de trottoirs PMR et sécurisée. Il est envisagé la fourniture et la pose de bordures, la fourniture et la pose de caniveaux, d'un géotextile, d'avaloir, la fourniture et mise en œuvre de grave et d'enrobé.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS n° EX043142.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux est estimé à 105 793 € HT, plafonné à 78 612 €.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
TRAVAUX	105 793,00	100,00%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	31 444,80	29,72%
Total	105 793,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 Sollicité	23 583,60	22,29%
			COMMUNE	50 764,60	47,98%
			Total	105 793,00	100,00%

DOSSIER N° 18015152 - COR - REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN PLACE DE LAMPES LED - SACLAS (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	99 131,00 € HT	40,00 %	39 652,40 €
		Montant total de la subvention	39 652,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS

Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
91690 SACLAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saclas (1 813 habitants - Insee 2015) propose l'opération "Réhabilitation de l'éclairage public - mise en place de lampes LED".

La commune souhaite rénover son parc d'éclairage public.

Il est prévu la dépose des anciennes lampes transformateurs, amorceurs et câblage des lanternes. Par ailleurs, il sera procédé au remplacement des lanternes et des ampoules vétustes. La commune souhaite ainsi moderniser son parc d'éclairage public en le transformant progressivement par des matériaux basse consommation.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS n° EX043142.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux est estimé à 99 380 € HT, plafonné à 99 131 €.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
	Libellé	Montant			
	TRAVAUX	99 380,00	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	39 652,40	39,90%
	Total	99 380,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 sollicitée	29 739,30	29,92%
			COMMUNE	29 988,30	30,18%
			Total	99 380,00	100,00%

DOSSIER N° 18015153 - COR - AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON DE LA RUE DE SOUPLAINVILLE - SACLAS (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	119 994,00 € HT	40,00 %	47 997,60 €
	Montant total de la subvention		47 997,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS

Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
91690 SACLAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saclas (1 813 habitants - Insee 2015) propose l'opération "Aménagement du cheminement piéton de la rue de Souplainville".

La commune a entamé depuis plusieurs années un programme d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie. Plusieurs secteurs ont été traités comme le centre-ville avec des travaux d'infrastructure permettant de limiter la vitesse de la circulation routière rue de la Mairie, et de délimiter l'espace dévolu aux piétons par l'implantation de potelets, assurant ainsi la sécurité.

Le nouveau secteur à traiter concerne les rues des Louveries et de Souplainville.

Pour la rue de Louveries, il s'agit d'y réaliser l'enfouissement des réseaux et l'aménagement d'un cheminement piétons notamment pour la sécurité des enfants. En effet, cette rue permet l'accès au parc de loisirs et à différents équipements publics tels que les écoles, le stade de football, le tennis, le centre de loisirs, le gymnase, le terrain d'évolution...

Afin de poursuivre les efforts engagés, il a été décidé d'étendre cet aménagement à la rue de Souplainville.

Pour laquelle il est prévu une sécurisation et un embellissement par la réalisation de trottoirs des deux côtés de la rue avec création d'un cheminement pour personne à mobilité réduite et la réfection de la voirie.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise

en considération dans la fiche IRIS n° EX043142.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	47 997,60	40,00%
TRAVAUX	111 994,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 sollicitée	35 998,20	30,00%	
Total	111 994,00	100,00%	COMMUNE	35 998,20	30,00%	
			Total	119 994,00	100,00%	

DOSSIER N° EX043136 - COR - CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE - NESLES LA VALLEE (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NESLES LA VALLEE MAIRIE

Adresse administrative : PLACE ARISTIDE PARTOIS
95690 NESLES-LA-VALLEE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe GUEROULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Nesles-la-Vallée (1 801 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Construction d'une maison de santé".

Le bâtiment retenu pour cette opération est très bien situé, en cœur de bourg, à l'intersection de la rue Pierre Pilon, du boulevard de Verdun et de la Place Aristide Partois, en face de la mairie, juste à côté d'un parking public.

Envie de conserver des professionnels de santé sur son territoire, la commune a décidé de créer un pôle médical sur un site communal qui sera loué à une association regroupant plusieurs salariés des secteurs liés aux soins de santé, à la rééducation et la réadaptation : deux médecins, un dentiste, des kinésithérapeutes, des infirmières, un ostéopathe notamment ont fait part de leur intérêt pour ce projet.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 632 745 € HT plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

- NESLES-LA-VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%	
	Libellé	Montant	%	REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	23,39%
TRAVAUX	632 745,00	100,00%	DEPARTEMENT 95 - Sollicité	111 000,00	17,54%	
Total	632 745,00	100,00%	ETAT	183 921,50	29,07%	
			COMMUNE	189 823,50	30,00%	
			Total	632 745,00	100,00%	